



Lettre de licenciement ou pas ?

Par **sofiia**, le **12/12/2012** à **10:31**

Bonjour a tous,

J'ai reçu hier une lettre de mon responsable pour un entretien au préalable..

Et la lettre commence par : nous envisageons de prendre a votre rencontre des mesures pouvant aller jusqu'au licenciement..

Qu'est-ce ce cela veut dire ? Que je vais être licencié !!??

Merci de vos réponse.

Par **janus2fr**, le **12/12/2012** à **13:26**

Bonjour,

Cette convocation signifie que l'employeur réfléchit à l'idée de vous sanctionner avec une sanction pouvant aller jusqu'au licenciement.

Lors de cet entretien, il vous exposera la ou les fautes qu'il vous reproche et recueillera vos explications.

Il prendra sa décision définitive par la suite...

La lettre de convocation doit vous préciser que vous pouvez être assisté lors de cet entretien, je vous conseille de le faire...